



PLAN N°1	Commune de DIE 26150
éch. : 1/15 000 ème.	
AVAP	
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	
	Limite de l' A.V.A.P.
	Limite des secteurs et sous secteurs
NORD	
SECTEUR 1 Central aggloméré	
SECTEUR 2 Périphérique bâti	
sous-secteur 2a. à dominante d'habitat	
sous-secteur 2b. à dominante de bâtiments artisanaux	
sous-secteur 2c. du site des Martouret	
SECTEUR 3 Naturel	
sous-secteur 3a. destiné aux équipements publics de plain-air	
sous-secteur 3b. naturel	
	Zones archéologiques
	Campings
	Servitudes de protections des monuments historiques hors A.V.A.P.
Avril 2014	